

Info CGSLB - 21.12.2016

Pensions : état des lieux concernant les périodes assimilées

Lors du comité de gestion du service fédéral des pensions de ce lundi 19/12 – et après concertation ce 21/12 – des nouveaux textes relatifs à l'assimilation du chômage et du RCC pour la pension ont été soumis pour discussion.

Nous constatons qu'une série d'éléments ont été modifiés par rapport à la communication orale donnée par le cabinet et suite à l'action du 28 novembre dernier. Certains points ont été améliorés :

- Le solde de 312 jours a été supprimé
- L'assimilation limitée vaut seulement pour la deuxième période de chômage. Il n'y aura pas d'impact sur le chômage économique, le chômage pour intempéries, le chômage pour force majeure, les jours de chômage pour ouvriers portuaires journaliers etc. Dans tous ces cas, l'assimilation complète pour la pension est maintenue.
- RCC
 - Il n'y aura pas de conséquences pour les personnes en RCC avant le 31/12/2016
 - Il n'y aura pas d'impact non plus pour les travailleurs licenciés avant le 20/10/2016 en vue de bénéficier d'un RCC

Quelques points n'ont pas encore été tranchés. Il s'agit:

- des travailleurs à temps partiel avec AGR
- de la date du 20/10
- du "RCC" STIB, De Lijn et les TEC
- chômeurs âgés

Malgré ces améliorations, la CGSLB ne peut marquer son accord avec cette assimilation limitée pour la deuxième période de chômage et le RCC.

Date de la prochaine concertation : le 9 janvier 2017

Votre liberté, votre voix

